

## **II – Garantir la protection des populations et des biens demeure une priorité première de l'Etat**

### **A – Une politique volontariste de lutte contre la délinquance**

#### **1 – Après une période de baisse sur la période 2002-2007, la délinquance connaît pour la seconde année consécutive une hausse légère en 2009**

- a) En matière de sécurité publique, un bilan en demi teinte
- b) L'activité des services reste soutenue
- c) Des réponses adaptées à l'évolution de la délinquance
- d) Une impulsion nouvelle à la prévention de la délinquance

#### **2 – Le bilan de la sécurité routière est contrasté avec une hausse du nombre de tués et une baisse du nombre d'accidents**

- a) L'alcool et la vitesse demeurent les causes principales des accidents mortels
- b) Renforcer la prévention
- c) Intensifier la dissuasion et la répression des conduites les plus dangereuses

### **B – La prévention de la «grippe A» a nécessité une mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des services de l'Etat avec l'appui important du Conseil Général et des communes**

### **C – La lutte contre les maladies animales et bactériologiques et le contrôle des établissements du secteur de l'alimentation ont contribué en 2009 à la sécurité sanitaire et alimentaire des populations**

#### **1 – La santé et la protection animales**

- a) La préservation du statut sanitaire indemne du territoire yvelinois à l'égard de diverses maladies contagieuses
- b) Les mesures de protection contre les chiens dangereux

#### **2 – La sécurité alimentaire et non alimentaire**

- a) La DDSV a maintenu un contrôle étroit des établissements agroalimentaires
- b) Des actions de contrôle ont été menées

#### **3 – Les contrôles effectués en 2009 ou le traitement de plaintes par les services de l'Etat permettent de dresser un bilan positif de la protection du consommateur**

- a) Les particuliers ont déposé moins de plaintes en 2009.
- b) 30 établissements d'activités physiques ont été contrôlés par la DDJS
- c) Les centres d'accueil des mineurs sont contrôlés

### **D – La prévention des risques**

#### **1 – La prévention des risques naturels, industriels et technologiques**

- a) Les plans de prévention des risques d'inondation
- b) Trois plans de prévention des risques technologiques ont été prescrits
- c) La DRIRE a poursuivi son action en matière de prévention et réduction de la pollution industrielle

#### **2 – La prévention des risques environnementaux**

- a) La mise en conformité des stations d'épuration
- b) La lutte contre les nuisances sonores
- c) La lutte contre l'habitat indigne

#### **3 – La réponse aux risques et aux crises**

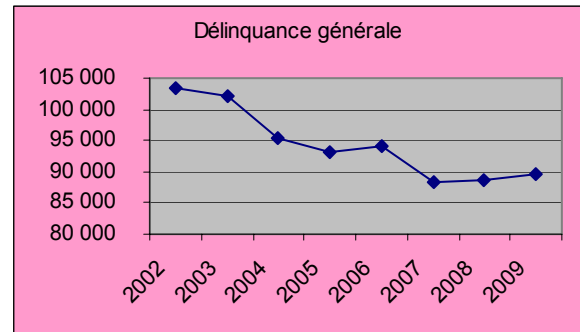
- a) Les établissements recevant du public sont visités
- b) L'organisation de la réponse de sécurité civile
- c) La salle de crise a fonctionné pendant plusieurs mois
- d) Deux exercices majeurs ont été organisés en 2009
- e) Le trophée de l'administration publique

## II - Garantir la protection des populations et des biens demeure une priorité première de l'Etat.

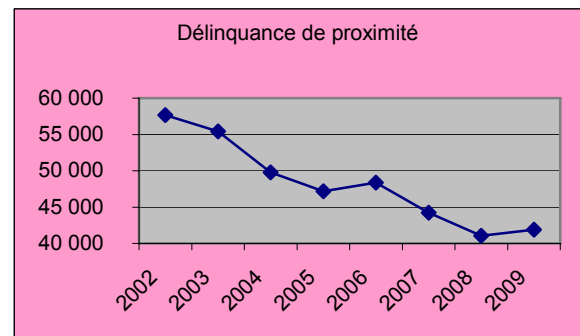
La garantie de la sécurité est une exigence de nos concitoyens. L'Etat s'adapte pour répondre à la multiplication des risques en terme d'ordre ou de sécurité publics, mais également de sécurité civile et de prévention des risques alimentaires, naturels, industriels et technologiques.



<sup>(DR)</sup> 65ème anniversaire des Compagnies Républicaines de Sécurité de la Police Nationale à Vélizy en présence de Brice Hortefeux, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, le 8 décembre 2009.



La délinquance de proximité progresse de 2,02 % entre 2008 et 2009, passant de 41.069 à 41.897 faits.



### A - Une politique volontariste de lutte contre la délinquance

L'année 2009 a été marquée par la volonté d'agir, pour inverser la tendance à la hausse, des faits de délinquance.

**1 - Après une période de baisse sur la période 2002-2007, la délinquance connaît pour la seconde année consécutive une hausse légère en 2009**

a) En matière de sécurité publique, un bilan en demi-teinte

Avec 89.772 faits constatés en 2009, la délinquance générale enregistre une progression (+1,30 %) par rapport à 2008. Le taux de criminalité s'établit à 64,32 faits pour mille habitants (contre 63,37 en 2008).

Ce qui place le département au 17<sup>ème</sup> rang des départements les plus criminogènes alors qu'il occupe le 8<sup>ème</sup> rang en terme de population.

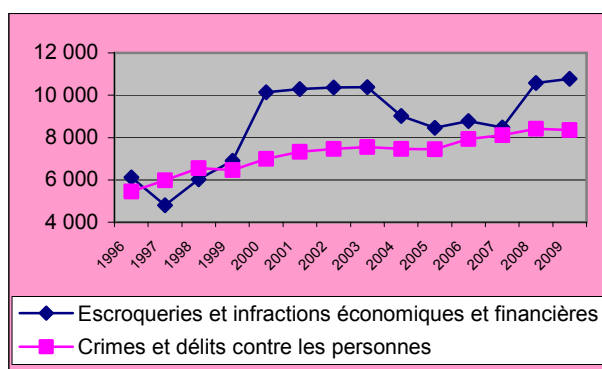
L'augmentation concerne principalement **les vols à main armée (+14,68 %)**, les vols de véhicules motorisés à deux roues (+9,29 %) et, à parts égales, les vols avec violence et les destructions et dégradations (+ 5,15%).



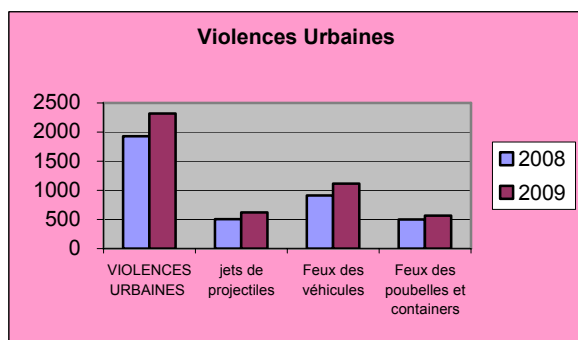
Yannick Imbert, sous-préfet de Saint-Germain en Laye, a accueilli le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, le 14 avril 2010, à la Gare de Houilles-Carières-sur-Seine, afin de présenter le plan de sécurisation dans les transports.

**Les crimes et délits contre les personnes baissent de 0,64 %** (de 8.412 faits en 2008 à 8.358 faits en 2009). **Toutefois, les atteintes volontaires à l'intégrité physique augmentent de 1,59 %**. Les violences physiques crapuleuses progressent de 5,79 % alors que les violences physiques non crapuleuses – celles exercées souvent au sein de la cellule familiale ou dans le voisinage – progressent de 0,31 %. **Les violences sexuelles enregistrent une baisse de 12,85 %**.

**Les escroqueries et infractions économiques et financières enregistrent une légère augmentation (+1,78 %)** entre 2008 et 2009. Ces faits correspondent toutefois, pour partie, à des escroqueries commises par Internet, et trouvent souvent leur origine en dehors du territoire des Yvelines, voire hors du territoire national.



**Les faits de violences urbaines sont en augmentation de 20 %**. Ainsi, les jets de projectiles progressent de 22 %, les feux de véhicules de 22 % et les feux de poubelles de 13,65 %.



**Dans ce bilan général de la délinquance en 2009, le nombre de mineurs mis en cause appelle une vigilance particulière.** On note en effet une **augmentation sensible** de la délinquance des mineurs, qui progresse de **7,73 %** (373 mineurs supplémentaires mis en cause). La part des mineurs dans le total des personnes mises en cause s'établit, **s'agissant de délinquance générale, à 21,23 %** contre 18,27 % au niveau national. **S'agissant de délinquance de proximité, cette part s'élève à 39,21 %** contre 36,96 % au niveau national.

Ces données doivent toutefois être appréhendées à la lumière de la structure démographique de la population yvelinoise, au sein de laquelle la part des mineurs est sensiblement supérieure à la moyenne nationale.

**b) L'activité des services reste soutenue**

Les infractions révélées par l'action des services (IRAS) progressent ainsi de 0,6 %, passant de 8.108 à 8.157 faits.

**Le taux d'élucidation des affaires en 2009, c'est-à-dire les infractions dont les auteurs ont été interpellés, baisse par rapport à 2008 : 30,80% contre 31,93 %.**

Le nombre de personnes placées en garde à vue diminue dans les Yvelines (-2,65%), passant de 14.745 à 14.354.

**c) Des réponses adaptées à l'évolution de la délinquance : le plan départemental de lutte contre la délinquance et la création de structures dédiées**

**Sur le plan stratégique, le renforcement du management départemental de la lutte contre la délinquance s'est concrétisé, dès juin 2009, par l'installation d'un état major départemental de sécurité autour du préfet et du procureur de la République.**



*La préfète, accompagnée de son directeur de cabinet, sous-préfet, Michel Heuzé, et le procureur de la République ont réuni le conseil départemental de prévention de la délinquance le 21 janvier 2010 en présence du Préfet Philippe de Lagune, secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance*

Cette instance, qui s'appuie sur une pratique éprouvée de la coopération inter-services dans le département, réunit chaque mois l'ensemble des services de sécurité, mais également l'inspecteur d'académie et les représentants des services fiscaux et des douanes, autour d'une thématique spécifique, afin de procéder à **une analyse territorialisée de la délinquance** et de définir les modes d'action les plus appropriés.

Cette instance a, en particulier, arrêté au cours du premier semestre 2010 les plans d'action élaborés à la demande du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants, de lutte contre les bandes, de sécurisation des réseaux de transport en commun de voyageurs.

**Sur le plan opérationnel**, il a été décidé d'optimiser l'emploi des moyens sur les territoires et par rapport aux types d'infractions les plus sensibles.

**La compagnie de sécurisation des Yvelines a ainsi été mise en place le 1<sup>er</sup> octobre 2009.** Constituée de 67 policiers, elle peut projeter des effectifs dans toute la zone police du département, tant à des fins de sécurisation qu'à des fins judiciaires, et contribue ainsi au renforcement de la lutte contre les violences urbaines et la délinquance de proximité.

Elle peut, notamment, appuyer l'action des deux unités territoriales de quartier (UteQ) de Mantes-la-Jolie et Sartrouville, également opérationnelles depuis 2009.

Dans le cadre de la collaboration entre services de police et de gendarmerie, **une cellule «anti-cambriolages» a été mise en place en septembre 2009.** A travers une analyse partagée des faits et des modes opératoires observés, cette instance contribue à adapter la riposte face à ce type de délinquance.

**La problématique prégnante des violences intra-familiales a justifié la création en septembre 2009,** au sein de la direction départementale de la sécurité publique, d'une brigade départementale de protection de la famille, dont la compétence s'étend à l'ensemble des publics vulnérables : femmes et enfants, personnes âgées, personnes handicapées.



*Lors de sa visite de la brigade de protection de la famille, la préfète a écouté les témoignages des travailleurs sociaux du département*

Sept travailleurs sociaux, ainsi que deux psychologues, oeuvrent dans les commissariats ou brigades de gendarmerie du département afin d'apporter un soutien immédiat aux victimes et de favoriser leur prise en charge.

**En matière de lutte contre les trafics de stupéfiants et l'économie souterraine, l'action du Groupement d'Intervention Régional (GIR) demeure pleinement centrée sur le démantèlement des réseaux,** notamment dans les quartiers sensibles. L'installation d'agents des services fiscaux dans les locaux de la direction départementale de la sécurité publique et du groupement départemental de gendarmerie, effective depuis février 2010, la formation réciproque des personnels, la définition précise des modalités de leurs échanges d'informations, permettent de renforcer la dimension patrimoniale de la lutte contre les trafics.

**Sur le plan organisationnel**, services de police et de gendarmerie ont poursuivi leur rapprochement et la définition de complémentarité. La mission d'information générale a, en particulier, été réorganisée dans l'objectif d'optimiser transmission et échange du renseignement entre les deux entités ainsi que vers le représentant de l'Etat.



*Forum de la sécurité intérieure à Rosny sur Seine sous la présidence de Thierry Hegay, sous-préfet de Mantes-la-Jolie*

#### **d) Une impulsion nouvelle à la prévention de la délinquance**

Les services de l'Etat sont restés mobilisés, en 2009, à la conduite de nombreuses actions visant à prévenir la délinquance dans l'ensemble des lieux de vie, d'enseignement ou d'activité professionnelle.

**Les capacités d'expertise de la police et de la gendarmerie ont, ainsi, été pleinement mises à profit afin de réaliser des diagnostics de sécurité des établissements scolaires, dont la sanctuarisation et la préservation contre tous types de violences constitue une priorité absolue.**

Ces diagnostics ont d'abord été effectués pour les cinq établissements scolaires du département identifiés comme les plus soumis aux intrusions et aux violences à leurs abords. Des préconisations seront mises en œuvre, dans les

meilleurs délais, avec les collectivités territoriales concernées, notamment en matière de vidéo-protection. **Ces diagnostics sont actuellement étendus aux 164 établissements scolaires publics du second degré du département.**

**Une équipe mobile de sécurité (EMS) a été mise en place en décembre 2009 par l'inspection d'académie de Versailles afin d'assurer un accompagnement des chefs d'établissements dans les projets de sécurisation, la formation des personnels et la gestion de crise.**



*La préfète a rencontré les équipes mobiles de sécurité lors de sa visite au lycée Adrienne Bolland à Poissy*

L'action préventive s'est également traduite par **une présence dissuasive renforcée des forces de l'ordre dans les réseaux de transport en commun** de voyageurs identifiés comme les plus sensibles.

Services de police et de gendarmerie ont également conduit en 2009, à l'attention des particuliers, plusieurs actions de prévention des cambriolages et des vols liés à l'automobile. **L'opération «tranquillité-vacances» a, par exemple, été étendue à l'ensemble des périodes de congés scolaires.** Une information préventive a également été effectuée auprès des commerçants pour prévenir les vols à main-armée.

L'Etat a par ailleurs continué à apporter, par l'intermédiaire du **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)**, un **soutien financier aux collectivités** dans l'étude et la réalisation de dispositifs de **vidéo-protection**. **Quatorze projets** ont ainsi été subventionnés en 2009, pour un montant total de **715 615 €**, au bénéfice de **douze communes** et de **deux bailleurs sociaux**. Les **référents-sûreté de la police et de la gendarmerie** ont apporté leur connaissance du terrain et des caractéristiques locales de la délinquance pour conseiller les maîtres d'ouvrage.

**La prévention de la délinquance**, composante essentielle de la politique de sécurité intérieure, s'est appuyée sur **un partenariat efficace entre l'Etat et l'ensemble des acteurs institutionnels ou associatifs.**

**Les élus locaux y ont pris toute leur part à travers l'action de leurs conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)**, dont les coordonnateurs sont réunis régulièrement en préfecture dans le cadre de réunions thématiques permettant l'échange de bonnes pratiques.

**Le plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes a été actualisé** afin de tenir compte des orientations définies par le plan national de prévention de la délinquance élaboré à la demande du Président de la République et adopté 2 octobre 2009.



*La préfète teste le matériel de la police en compagnie de Francine Prime, sous-préfète de Rambouillet et Thierry Hegay, sous-préfet de Mantes la Jolie*

**2 - Le bilan de la sécurité routière est contrasté, avec une hausse du nombre de tués et une baisse du nombre d'accidents**

Alors que le département avait enregistré en 2008 une diminution importante du nombre de tués, sans doute le meilleur chiffre jamais recensé dans les Yvelines avec 40 tués (contre 67 en 2007), **le bilan pour l'année 2009 est insatisfaisant.**

**49 décès** sont en effet à déplorer, malgré une **baisse conséquente du nombre d'accidents en 2009: 1.612** contre 1.855 en 2008 (soit -13 %) et du nombre de blessés : 2009 contre 2265 en 2008 (soit -11 %).

Malgré, aussi, **une baisse de la part des tués en «deux roues motorisés» en 2009** : celle-ci augmentait chaque année (2006 : 33 %, 2007 : 37 %, 2008 : 40 %) et s'infléchit pour représenter, en 2009, **32,6 % du nombre total d'usagers tués sur les routes.**

**a) L'alcool et la vitesse demeurent les causes principales des accidents mortels**

**Le réseau autoroutier reste le plus sûr** avec 4 tués, **devant les routes nationales** avec 8 décès. Le réseau départemental et communal est le plus meurtrier, avec 37 décès sur 49.

Les décès de cyclistes (2 au lieu de 1), de piétons (9 au lieu de 10) ainsi que de conducteurs de deux-roues motorisés restent stables (16).

Les causes principales d'accidents mortels demeurent l'alcool et la vitesse : **13 décès sont dus à une conduite sous l'emprise d'alcool, 5 décès sont dus à des vitesses inadaptées.**

**b) Renforcer la prévention : les actions inscrites dans le Document Général d'Orientation (DGO) du 19 mai 2009**

Le Document Général d'orientations 2008-2012 conçu dans le cadre d'un partenariat entre les services de L'Etat, les collectivités territoriales et les associations, constitue le cadre de référence des programmes annuels d'action de sécurité routière.

**Les actions de prévention se concrétisent dans le plan départemental de sécurité routière (PDASR) et le plan départemental de contrôles routiers (PDCR).**

Ces actions sont conduites dans les établissements scolaires ou dans les entreprises, et au sein de l'institution judiciaire à destination des primo délinquants de la route.



**c) Intensifier la dissuasion et la répression des conduites les plus dangereuses**

Le programme de développement des radars fixes se poursuit dans le département avec vingt-six radars en service à ce jour. Par ailleurs, trois radars de franchissement de feux tricolores ont été installés en juillet 2009 sur la commune du Vésinet.

**Les services de police et de gendarmerie ont concentré leur action sur les axes les plus accidentogènes** du département. Ils ont renforcé la dissuasion par une présence visible sur le terrain, par la répression des conduites dangereuses liées, notamment, à la consommation d'alcool et de stupéfiants, ainsi qu'aux excès de vitesse.

Deux opérations coordonnées police-gendarmerie sont organisées chaque mois sur les axes les plus accidentogènes.



## B - La prévention de la grippe A a nécessité en 2009 une mobilisation exceptionnelle de l'ensemble des services de l'Etat avec l'appui important du Conseil général et des communes

Le 24 avril 2009, l'OMS lance une alerte sur le virus de la pandémie grippale (H1N1). Le gouvernement français a décidé d'organiser une vaccination préventive générale, mais facultative, afin de réduire la morbidité et la mortalité, contenir la circulation du virus, limiter l'impact sur l'économie. Elle est apparue comme un élément de réponse sanitaire à la pandémie, complémentaire à d'autres mesures (la mise en place de lieux de distribution des masques dès août 2009, et des plans de continuité d'activité, l'adoption des gestes barrières).

**Un schéma départemental de vaccination a été élaboré sous la responsabilité opérationnelle de la Préfecture - Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) autour de :**

- **10 centres de protection maternelle et infantile** pris en compte par le Conseil Général pour les enfants et femmes enceintes.
- **19 centres** dans les communes pour les adultes
- Dans le milieu scolaire, la vaccination des élèves s'est organisée dans les 10 centres de vaccinations de la protection maternelle et infantile pour les jeunes enfants. Des équipes mobiles se sont rendues aussi dans les établissements scolaires du département.
- **D'autres équipes mobiles** ont, enfin, été organisées pour des **populations spécifiques** dans leur lieu de vie collective (médico-sociaux, pénitentiaires).

**La DDASS** s'est assurée du bon fonctionnement sanitaire des centres de vaccination :

- approvisionnement logistique en vaccins et en consommables des différents centres de vaccination et des équipes mobiles.
- affectations de professionnels de santé (médecins, infirmières) dans les centres.

Le SIDPC a coordonné la campagne de vaccination qui a débuté **le 12 novembre 2009**.

Un comité de pilotage s'est réuni à quatorze reprises. Il a rassemblé les principaux organismes et administrations concernés, auxquels se sont joints les représentants des municipalités sièges de vaccination, puis les chefs de centre au fur et à mesure de leur désignation. Le centre Opérationnel Départemental (COD) des Yvelines, animé par le SIDPC, qui était en veille active depuis le 1er mai 2009, a été transformé en Equipe Opérationnelle Départementale (EOD) en novembre pour piloter cette campagne. Cette équipe a du être renforcée par des personnels de la DDASS et de la préfecture.

**Dans les Yvelines, le succès de cette campagne de vaccination (9.2% de la population, nets des rappels contre 7% au niveau national) est lié à une collaboration réussie entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales, dont la participation solidaire atteste d'un réel esprit de service public.**

Cette campagne de vaccination a mobilisé des personnels de tous statuts (corps de l'Etat, de l'armée, des collectivités territoriales), des facultés de médecine, des hôpitaux, des médecins et infirmiers libéraux, ainsi que des représentants de la société civile tels que les retraités.



*Visite ministérielle lors de l'ouverture du centre de vaccination de Versailles le 6 décembre 2009*



*Exercice de pandémie grippale dans le département*

## C - La lutte contre les maladies animales et bactériologiques et le contrôle des établissements du secteur de l'alimentation ont contribué en 2009 à la sécurité sanitaire et alimentaire des populations

La sécurité sanitaire a pour objectif d'évaluer et de gérer l'ensemble des risques susceptibles d'affecter la santé des personnes. Elle impose également la mise en œuvre du principe de précaution et l'organisation d'une alerte et d'une surveillance sanitaire fiables.

### 1 - La santé et la protection animales

**a) La préservation du statut sanitaire indemne du territoire yvelinois à l'égard de diverses maladies contagieuses a été un des principaux objectifs de la Direction Départementale des Services Vétérinaires (DDSV)**

Comme pour 2008, l'année 2009 a été fortement marquée par la gestion de la fièvre catarrhale ovine (FCO). Après une campagne de vaccination basée sur le volontariat en 2008, une **deuxième campagne de vaccination obligatoire a été organisée en 2009 pour tous les bovins et les moutons**. Elle a permis de maîtriser la diffusion de la maladie. La DDSV a été en charge de l'information des éleveurs, des vétérinaires et de la commande de vaccins.



Comme en 2008, la DDSV a maintenu la surveillance de la diffusion de salmonelles pathogènes dans les 7 élevages de poules pondeuses du département. Aucun des prélèvements effectués ne s'est révélé positif.

Après un cas de rage «importé du Maroc» déclaré en 2008 dans le département de Seine et Marne, la DDSV des Yvelines a été amenée à renforcer la vigilance des vétérinaires sur les animaux importés en provenance de pays infectés par la maladie.

La DDSV a ainsi géré **33 introductions illégales** en France de chiens ou de chats qui ont été placés pendant plusieurs mois sous la surveillance sanitaire d'un vétérinaire. Par ailleurs, **des analyses ont été réalisées sur 17 animaux qui avaient mordu une personne** ; tous les résultats se sont révélés **négatifs**.



**b) Les mesures de protection contre les chiens dangereux ont été précisées par la parution de deux décrets**

2009 a été l'année d'application de la loi du 20 juin 2008 qui a renforcé les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux avec l'agrément des personnes habilitées à dispenser des formations aux propriétaires de chiens dangereux et la délivrance d'un permis de détention de chiens dangereux.

En 2009, la DDSV a poursuivi l'information des maires, des vétérinaires et des propriétaires de chiens considérés comme dangereux sur les nouvelles mesures d'application de la loi. Elle tient également à jour la liste des vétérinaires qui se sont engagés à effectuer les évaluations comportementales canines. Cette dernière s'est étoffée en 2009, elle compte désormais 27 inscrits.

### 2 - La sécurité alimentaire et non alimentaire

**a) La DDSV a maintenu un contrôle étroit des établissements agroalimentaires titulaires d'un agrément communautaire**

Dans le cadre du plan de mise à niveau aux exigences sanitaires communautaires des abattoirs, **l'abattoir de porcs situé à Houdan a fait l'objet d'un suivi attentif**. La DDSV et l'exploitant ont élaboré un programme pluriannuel d'aménagements et de renforcement des règles de fonctionnement. **Par ailleurs, un abattoir de volailles a fait l'objet d'une fermeture administrative en décembre et deux autres ont fait l'objet d'un suivi renforcé.**

Les établissements agréés de préparation, d'entreposage et de distribution de denrées animales, et notamment les cuisines centrales, constituent un réel enjeu en terme de sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire. La DDSV a diligenté **101 inspections dans ces établissements**.

Cinq établissements ont fait l'objet d'une fermeture administrative (dont un établissement agréé), 12 établissements se sont vus notifier des avertissements administratifs et 36 mesures administratives (ordre de mesures correctives, mises en demeure) ont été prises à l'encontre de ces établissements.



En fin d'année, l'abattoir temporaire d'Elancourt a de nouveau été mis en service lors de la fête de l'Aïd al Adha pour l'abattage de 1204 moutons. Cette structure a fonctionné de manière satisfaisante tant pour la protection animale que pour l'hygiène de la préparation des viandes. L'objectif pour 2010 est de promouvoir le développement d'initiatives locales visant à accroître la vente de viande certifiée «Aïd» dans les boucheries et les grandes surfaces du département.



*L'abattoir temporaire d'Elancourt*

b) Des actions de contrôle ont été menées dans des secteurs emblématiques afin d'assurer la protection alimentaire et non alimentaire du consommateur

**9.997 actions de contrôle ont été menées dans différents secteurs par la division «sécurité du consommateur» de la DDCCRF.**

En 2009, **2 172** enquêtes et **487** prélèvements ont été réalisés auprès de **1 745** commerces et entreprises du département et **12.31%** d'entre eux ont reçu un rappel de réglementation ou fait l'objet de mesures administratives d'injonction en raison de manquements constatés.

**2 156** contrôles ont concerné plus particulièrement le secteur alimentaire avec :

- **347** contrôles dans des restaurants qui ont donné lieu à des Notifications d'Informations Réglementaires ou des Rappels réglementaires dans 173 établissements ;
- des contrôles dans **84** boulangeries/pâtisseries et dans **113** ateliers de grandes et moyennes surfaces. Le taux d'anomalies fortement élevé (**85,7%** pour les détaillants) a donné lieu à un courrier adressé au Président du syndicat de la Boulangerie.

La sécurité des produits industriels et des prestations de services a donné lieu à **7.841** actions de contrôles qui se sont traduites par **13** saisies ou consignation de marchandises non conformes et dangereuses (des peluches pour la plupart).

### 3 - Les contrôles effectués en 2009 ou le traitement de plaintes par les services de l'Etat permettent de dresser un bilan positif de la protection du consommateur

a) Les particuliers ont déposé moins de plaintes en 2009. Les réclamations émanant des professionnels augmentent.

En 2009, **3207** plaintes ont été déposées auprès de la DDCCRF par des consommateurs, ce qui représente **une baisse de 24% par rapport à 2008**. Les secteurs du **commerce de produits de grande consommation** et de la **communication /téléphonie** concentrent près de la moitié des demandes avec toutefois une diminution des réclamations dans ce dernier secteur ainsi que pour les prestations diverses. En revanche, les secteurs de la **banque/activités de finances** et celui des **transports et véhicules** voient le nombre de réclamations augmenter.

Les motifs de réclamations restent globalement identiques à ceux constatés en 2008 : **contestation du prix ou du montant de la facture, mauvaise information pré contractuelle, problèmes de livraison, inexécution de la prestation ou indisponibilité du service.**

**Les 437 réclamations émanant de professionnels sont en progression de 5% par rapport à 2008 et concernent principalement la concurrence déloyale** (relations fournisseurs concurrents, pratiques déloyales), l'information en matière de marchés publics, l'interprétation réglementaire.

**403 contrôles ont été réalisés à la suite de plaintes** avec des interventions significatives de la DDCCRF dans les secteurs du commerce de mobilier, des ventes par internet, des ventes réglementées (véracité des réductions de prix pratiquées au moment des soldes).



**b) 30 établissements d'activités physiques ont été contrôlés par la DDJS en 2009**

**22 visites ont été également effectuées dans le cadre d'agrément de clubs et d'associations sportives.** Plusieurs manquements et insuffisances ont pu être observés : défaut de déclaration de certains éducateurs sportifs ; défaut de qualification ou qualification insuffisante dans de rares cas.

Aucun manquement grave à la réglementation en vigueur, susceptible de compromettre la sécurité des usagers, n'a été constaté.



**c) Les centres d'accueil des mineurs sont contrôlés à l'année et une campagne d'été a été reconduite en 2009**

En 2009, 171 centres d'accueil ouverts à l'année ont fait l'objet d'une visite. Les personnels de la DDJS ont notamment contrôlé **86 accueils durant la campagne d'été.** Les centres de loisirs ouverts à l'année font donc l'objet d'un suivi régulier par les agents de la DDJS. Ces derniers assurent également, en collaboration avec la PMI, des visites de locaux préalables à l'ouverture de nouvelles structures d'accueils maternels, ou à leur réouverture après travaux.

Les manquements et insuffisances observés portent essentiellement sur la pauvreté de certains projets pédagogiques et l'absence de déclaration pour des mini-séjours accessoires d'un accueil de loisirs.

Aucun manquement grave à la réglementation en vigueur n'a été constaté.

## D - La prévention des risques

L'environnement est un déterminant essentiel de la santé et de la sécurité publiques. La connaissance des risques, naturels technologiques et industriels, permet de mieux les prendre en considération ainsi que de prévenir et organiser les secours en cas d'accident.

### 1 - La prévention des risques naturels, industriels et technologiques

**a) Les plans de prévention des risques inondations (PPRI)**

Deux plans de prévention des risques inondation (PPRI) ont été prescrits dans les Yvelines :

**Le PPRI de la Mauldre a été approuvé en 2006 et concerne 12 communes.** Les dispositions réglementaires définies – adaptées aux différents niveaux de risque – sont destinées à renforcer la sécurité des personnes, à limiter les dommages aux biens et activités existants, et à éviter un accroissement des dommages dans le futur et, enfin, à assurer le libre écoulement des eaux et la conservation des champs d'inondation.

**Le PPRI de la vallée de la Seine et de l'Oise a été approuvé en 2007 et concerne 57 communes.** Il a pour objectif d'une part de préserver les fonctions hydrauliques du fleuve, notamment en ménageant des zones réservées à l'expansion des crues et d'autre part de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens par la prescription de mesures de prévention.

**Un PPRI est en cours d'élaboration : il s'agit du PPRI du Ru de Gally qui concerne 7 communes.**

**b) Trois Plans de Prévention des Risques Technologiques ont été prescrits**

Les Plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été instaurés par la loi de juillet 2003 suite à la catastrophe d'AZF. Ils ont pour but de maîtriser l'urbanisation future, de permettre la résorption des situations héritées du passé par des mesures foncières. Le bâti existant fait également l'objet de protections. **Le département compte cinq installations Seveso Seuil Haut.** La procédure d'élaboration des PPRT se déroule en concertation avec toute personne intéressée (élus, habitants et associations) et en associant les personnes et organismes directement impliqués par les risques occasionnés par ces installations (communes, CLIC, exploitants).

4 PPRT concernent le territoire des Yvelines. Les PPRT de **Total** à Gargenville, **Storengy** à Saint-Illiers, de **Trapil** et **Raffinerie du Midi** à Coignières ont été prescrits en 2009. Celui de Storengy à Beynes sera prescrit au premier semestre 2010.



*Exercice incendie chez Total à Gargenville (établissement seveso seuil haut)*

**c) La DRIRE a poursuivi son action en matière de prévention et réduction de la pollution industrielle**

La directive européenne dite «integrated pollution prevention and control» (IPPC) du 24 septembre 1996, relative à la **prévention et à la réduction intégrée de la pollution**, impose une approche globale de l'environnement pour la délivrance des autorisations des grandes installations industrielles. Il reste dans les Yvelines **deux sites qui ne disposent pas d'un arrêté préfectoral** permettant de confirmer leur mise en conformité IPPC (CRYOSPACE et SIAAP).

La DRIRE a procédé à **318** contrôles d'installations classées, dont **39** inopinées. **17** autorisations ont été accordées.

**2 - La prévention des risques environnementaux et la lutte contre certaines nuisances ou pratiques**

a) La mise en conformité des stations d'épuration et l'impératif pour la France de respecter les échéances imposées par la Directive Eaux Résiduaires Urbaines a nécessité un suivi renforcé de certaines stations.

Dans les Yvelines, le nombre d'habitants dont les rejets ne sont pas traités conformément aux normes fixées par la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) est d'environ 840.000 habitants, soit 62% de la population totale du département.

Plus précisément, **11 agglomérations sont directement visées** par la commission européenne. Pour ces agglomérations les plannings de mise en conformité des ouvrages ont été intégrés dans les arrêtés d'autorisation des nouveaux équipements et ont fait l'objet d'une contractualisation avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui vient compléter les aides du Conseil Général. Des enquêtes publiques ont été diligentées tant pour le volet installations classées que pour le respect de la loi sur l'eau. Des comités de pilotage ad hoc réunissant services de l'Etat, syndicats et collectivités ont été institués.

**b) La lutte contre les nuisances sonores : une exigence de plus en plus forte de nos citoyens**



Ainsi, une réflexion a été conduite sur **l'aérodrome de Toussus-le-Noble**. Ce dispositif expérimental a été initié en novembre 2009 puis suspendu pour partie en février 2010 pour des raisons de sécurité.

**c) La lutte contre l'habitat indigne : une priorité du gouvernement**

Composé des services de la DDEA, de la DDASS, de la Préfecture et la coordonnatrice du PDALPD, le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) a mené plusieurs actions de formation et de communication. La DDASS a traité **162 signalements d'habitat insalubre aboutissant notamment à la prise de 34 arrêtés préfectoraux d'insalubrité et de 23 arrêtés préfectoraux d'urgences sanitaires**. 814 arrêtés préfectoraux étaient toujours en vigueur dans le département au 31.12.2009.

En matière de **lutte contre le saturnisme**, la DDASS a traité **16 nouveaux signalements** d'un risque d'exposition au plomb. Le renouvellement des agréments pour les opérateurs de plomb a été réalisé.

En 2009, la **délégation des Yvelines de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah)** a financé des travaux sur **69 logements très dégradés** et elle a contribué à la **sortie d'insalubrité de 21 logements**. Globalement, cette action a mobilisé **1 881 487 € de subventions**.

**11.500** logements du parc privé sont potentiellement indignes. Cette situation a conduit en 2009 à plusieurs actions significatives.

Ainsi à **Maisons-Laffitte**, où cinq résidences ont été signalées, une **convention de maîtrise d'œuvre sociale et urbaine (MOUS) Insalubrité, financée à 60 % par l'Etat**, a été signée avec la commune le **19 décembre 2008**. Opérationnel depuis mai 2009, ce dispositif connaît des avancées positives en termes de diagnostics sociaux et techniques et d'accompagnement au relogement des habitants.

Un autre dossier majeur lié à une marchande de sommeil à **Carrières-sur-Seine** a mobilisé les services de l'Etat. **Des travaux d'urgence de mise en sécurité des installations électriques ont été financés par la DDEA**. Déclarés impropres à l'habitation, les lieux ont été évacués à l'été 2009, la préfecture ayant assuré le relogement ou l'hébergement des occupants.



*Logements bénéficiant d'une convention MOUS à Maisons Laffitte*

**3 - La réponse aux risques et aux crises est coordonnée par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC). La protection préventive des populations en est le premier élément, la gestion des crises, le deuxième, le retour à une situation normale, le troisième.**

La protection des populations compte parmi les missions essentielles des pouvoirs publics. L'exercice de cette responsabilité implique de nombreux acteurs. **La mission du SIDPC consiste à préparer, dans un contexte interministériel, l'ensemble des services de l'État et des collectivités territoriales à agir de façon coordonnée et efficace en vue de faire face à tout type de risque et de crise.** Il veille à ce que ces services et collectivités puissent apporter **une réponse appropriée 7 jours sur 7. Il est l'échelon opérationnel départemental de gestion des risques et des crises.**

La sécurité civile est aussi l'affaire de tous. Tout citoyen y concourt par son comportement. Une véritable culture de la préparation au risque et à la menace doit être développée.

**a) Les Etablissements Recevant du Public (ERP) sont visités pour prévenir tout incident et garantir la sécurité du public**

La commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA) a procédé à la visite de **1 742 ERP** toutes catégories confondues auxquelles s'ajoutent 52 commissions en salle pour l'étude des projets. **266 avis défavorables** (15% des visites) ont été émis en 2009.

**b) L'organisation de la Réponse de Sécurité Civile**

Pour mieux prendre en compte les nombreuses victimes simultanées dans un événement (attentat, accident de transport ...), le SIDPC a entrepris de **réviser le plan rouge qu'il a transformé en Organisation des Secours à Nombreuses Victimes.** Un exercice majeur avec un déploiement important des services sur le terrain a été organisé le 18 mars 2010 pour tester ces dispositions.

**c) La salle de crise a fonctionné durant plusieurs mois**

Le SIDPC a assumé la responsabilité opérationnelle de la lutte contre la grippe A H1N1 **de mai 2009 à février 2010 :**

- de mai à août, montée en puissance et organisation de l'opération
- A partir d'août, distribution des masques et la confection des plans de continuité d'activité des services
- A partir de novembre, opérations de vaccination proprement dites

**d) Deux exercices majeurs ont été organisés en 2009**

Le SIDPC a organisé également plusieurs exercices au cours de l'année 2009, en collaboration avec le SAMU, le SDIS, la Gendarmerie, la Police Nationale, la direction interdépartementale des routes d'Ile de France (DIRIF) et des sociétés privées :

- **L'exercice majeur de sécurité civile, le 15 juin 2009 sur le tunnel routier dit duplex qui relie Rueil-Malmaison et Versailles** notamment pour permettre la coordination des moyens de secours dans le tunnel.

- **Le Plan Particulier d'Intervention de l'établissement STORENGY à Saint-Illiers** (stockage de gaz souterrain).



*Exercice dans le tunnel de l'A86, le 16 juin 2009*

**e) Le trophée de l'administration publique**

S'appuyant sur une application informatique développée par la CRS autoroutière Ouest Ile de France pour ses besoins opérationnels, la préfecture des Yvelines (SIDPC) a importé certaines de ses fonctionnalités et a adapté cet outil aux besoins d'une salle de crise et du plan d'Organisation de la Réponse de **SE**cureté **C**ivile (ORSEC). Cette nouvelle application baptisée ADORSEC (Aide à la Décision d'ORSEC) constitue une aide précieuse lors de l'activation d'une salle de crise et dans le cadre des permanences.

En complément le SIDPC a organisé, en liaison avec l'Union des Maires des Yvelines, des séances de sensibilisation / formation à la gestion de crise, où le logiciel ADORSEC leur a été diffusé. Il permet d'accéder à tous les plans de secours élaborés à ce jour dans le département, et de visualiser instantanément les fiches de tâches que les services concernés auront à mettre en œuvre en cas de nécessité.

**Le SIDPC a reçu en 2009 le trophée de la défense civile dans la catégorie administration publique** pour ces actions. Ce trophée récompense une innovation technologique qui permet de renforcer la sécurité et la protection des populations face à un risque ou une menace majeure.